



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER - 06310

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

N° : RH26.09/ 29

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
 Vu la délibération du 17 mai 2022 définissant à quatre sièges au comité social territorial et décidant le maintien de la parité numérique au sein de l'instance ;
 Vu le procès-verbal des opérations électorales du 08 décembre 2022 des élections des représentants du personnel au comité social territorial ;
 Vu l'arrêté n° RH23.01/22 du 9 janvier 2023 portant composition du comité social territorial ;
 Vu l'arrêté n° RH24.11/98 du 18 novembre 2024 portant modification de la composition du comité social territorial ;
 Considérant le résultat des élections municipales du 15 mars 2026 organisées dans la commune de Beaulieu-sur-mer et la nécessité de désigner le collège des représentants de la collectivité ;
 Considérant la radiation des effectifs de Madame Christel ROSSO, membre suppléant du comité social du collège représentants du personnel au 1^{er} septembre 2026,
 Considérant qu'en cas de vacance du siège d'un représentant suppléant du personnel, le siège est attribué au premier candidat non élu de la même liste,
 Considérant que le premier candidat non élu de la liste FO est Monsieur Bruno CARRANO ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 22 septembre 2026 le comité social sera présidé par Roger ROUX, Aussi, l'instance sera composée des membres suivants :

1 - Les représentants de l'employeur

LES MEMBRES TITULAIRES	LES MEMBRES SUPPLEANTS
Arzu- Marie BAS- PANIZZII	Jean-Baptiste BARILI
Charlotte MARC	Marie-José LASRY
Michel LOBACCARO	Hervé LAUBERTIE
Virginie LAMY	Didier ALEXANDRE

2 - Les représentants du personnel :

LES MEMBRES TITULAIRES	LES MEMBRES SUPPLEANTS
1-Magali COSENTINO (Liste FAFPT)	5-Bruno BALLERINI (Liste FAFPT)
2-Cécile GIANCECCHI (Liste FAFPT)	6- Saber DEROUCHE (Liste FAFPT)
3-Laurence PREMIEUX (Liste FAFPT)	7- Laurent AZZOPARDI (Liste FAFPT)
4-Alexandra DALONIS (Liste FO)	8- Bruno CARRANO (Liste FO)

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à monsieur le Préfet, à l'agent comptable et au Président du Centre de gestion, ainsi que publiée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis au Représentant de l'Etat,

Fait à Beaulieu Sur-Mer, le

25 SEP. 2026

Le Maire,
Roger ROUX,

